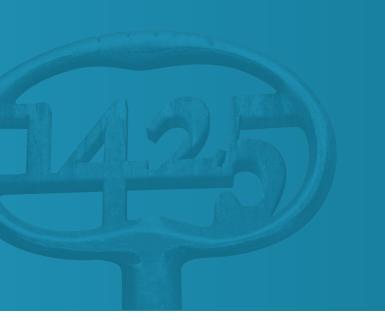
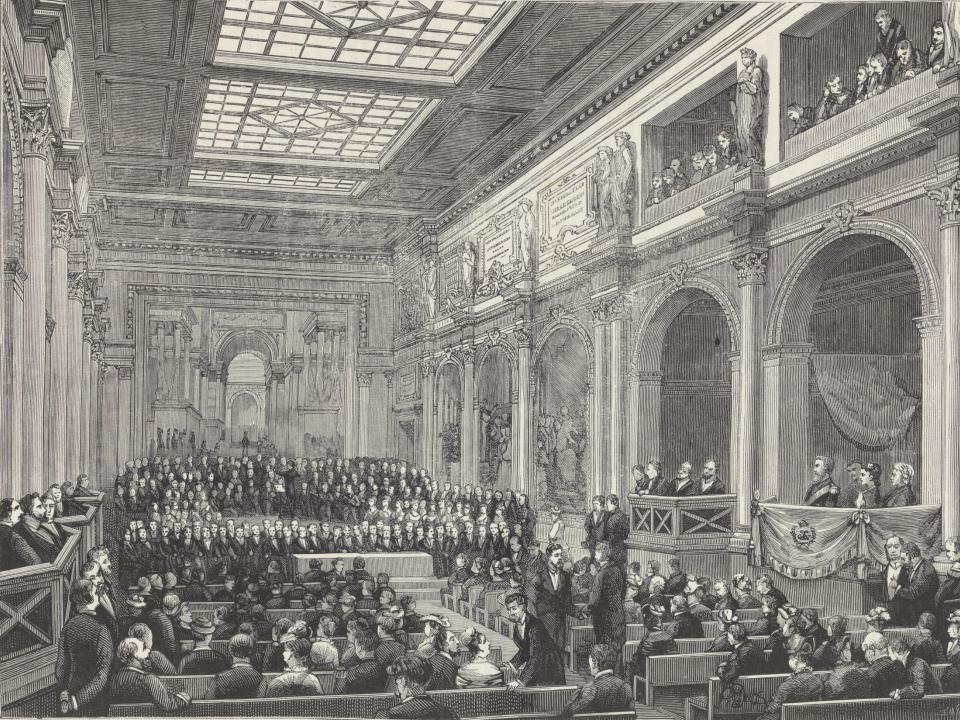
## Leve de vrouw of leve de foetus? Medische abortus, religie en ethiek in de negentiende eeuw



Symposium 30 jaar abortuswetgeving in België – Liberas en CAVA

Jolien Gijbels, onderzoeksgroep Cultuurgeschiedenis vanaf 1750 – KU Leuven





### Argumenten (vergaderverslagen) Praktijken (observaties)

- 21 -

4. Suite de la discussion du rapport de la Commission qui a été chargée d'examiner le Mémoire de M. Hubert, relatif à l'avortement médical.—M. Marinus, rapporteur (1).

— M. HUBERT: Messieurs, la destruction du produit de la conception, dans l'intérêt de la mère, est proposée dans trois circonstances différentes.

Tantôt, il s'agit de provoquer l'avortement pour éviter plus tard l'opération césarienne. (Avortement préventif.)

Tantôt, il s'agit de combattre, par le même moyen, des accidents immédiats qui viennent compliquer la grossesse. ( Avortement répressif.)

Tantôt enfin, il s'agit de mutiler l'enfant vivant et viable, pour éviter la gastro-hystérotomie, au moment même de l'accouchement.

Dans le travail que nous avons eu l'honneur de vous soumettre, nous n'avions traité que de l'avortement préventif. Ce côté de la question a été presque complétement abandonné, et si l'honorable M. Didot s'en est occupé, c'est en définitive pour arriver, comme nous, au rejet de ce moyen. Nous pourrions donc nous dispenser de prendre la parole, puisque, au lieu d'être attaqué, notre Mémoire a trouvé ici un appui dont nous sommes très-heureux. Mais, il existe entre l'avortement préventif, l'avortement répressif et la mutilation du fœtus vivant, une connexité telle qu'il ne nous est guère permis de ne pas aborder aussi la question plus générale du fœticide.

Dans cette grave question, il y a toujours trois choses à considérer : les droits de l'enfant, ceux de la mère et ceux de l'accoucheur. Nous nous proposons de l'examiner à ce triple point de vue, et de nous borner à discuter les principes, car il est impossible aujourd'hui de remontrer un à un tous les arguments qui se sont produits sous mille et une formes.

A. Droits de l'enfant. Le fœtus est dans une position qu'il ne s'est point faite, qu'il n'a point demandée, qu'il n'a pu refuser.

Comme étre humain, il a droit à la vie, et il n'a rien fait qui puisse le priver d'un tel droit, puisqu'il se conforme constamment aux lois de sa destinée. Sous ce rapport, sa position est réellement inexpugnable; c'est un fort que l'on peut attaDELY OBSERVATIONS OBSTÉTRICALES; par M. A. WAS-SEIGE, Professeur à l'Université de Liège, etc.

Première observation. — Opération césarienne.

Comme tous les individus atteints de rachitisme dans leur jeune âge, G..., Charlotte, épouse C..., 28 ans, couturière, née et domiciliée à Liège, est de petite stature; les membres inférieurs, le bassin et la colonne vertébrale sont fortement déformés.

On verra plus loin, par les dimensions que nous avons relevées sur le bassin, combien la maladie avait affecté le système osseux de G..., dont la taille ne dépassait pas 1 mêtre 13.

Charlotte G..., quoique d'une santé très-débile depuis sa naissance, a été menstruée à 12 ans, habitant l'une des rues les plus étroites et les plus malsaines de la ville, la rue Grande Bèche, qu'elle n'a jamais quittée, privée d'air pur et d'une nourriture suffisante, elle fut atteinte de phthisic pulmonaire qui était parvenue au troisième degré lorsqu'elle se présenta à la Maternité.

Ses règles parurent pour la dernière fois au commencement de juillet 1866; les symptômes d'une grossesse se firent remarquer immédiatement après leur suppression.

L'examen par le palper abdominal ne donne aucun résultat satisfaisant quant à la présentation de l'enfant à cause de la distension de l'utérus; par le toucher vaginal on trouve les dimensions suivantes :

Ligne sacro-pectinée	droite							0,015
	gauche							00,050
Diamètre antéro-poste	érieur d	u	détro	it	supě	riet	11.	0m,022
Dank dan nondeten								enmane à

Dans des conditions semblables, on ne pouvait penser a pratiquer l'accouchement prématuré artificiel, opération



# Context: (medische) abortus, artsen en religie

- Abortus om psychosociale redenen versus medische abortus.
- Medische abortus in het katholieke België.



## Liberale en katholieke artsen

#### Liberale artsen:

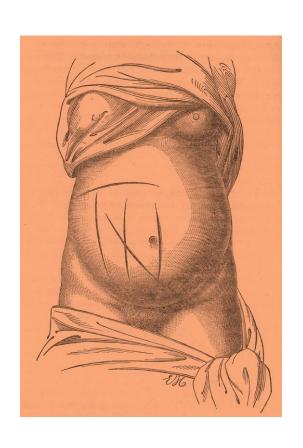
"Laten we niet vergeten dat het leven van de moeder wordt opgeofferd voor een bijna bewegingsloze, ongevoelige parasiet, die al van alle kanten wordt bedreigd en waarvan het sociale belang bijna nihil is, terwijl dat van de vrouw meestal op zoveel manieren kostbaar is."

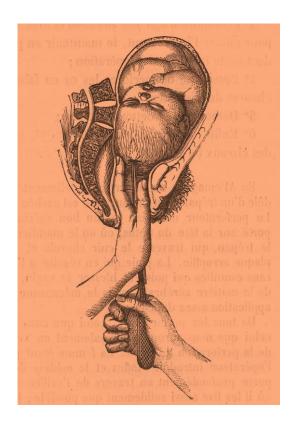
#### Katholieke artsen:

- Foetussen hebben recht op leven.
- Vrouwen hebben plichten ten aanzien van hun (ongeboren) kinderen.



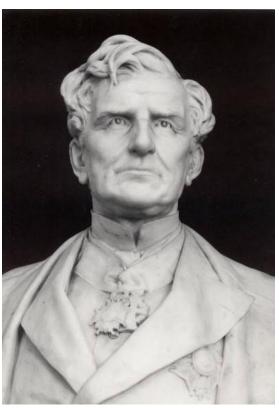
## Het academiedebat van 1852





## Debatcultuur

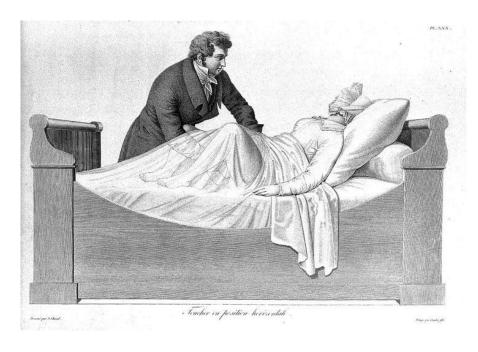




Links: Louis Hubert, hoogleraar in de verloskunde aan de Katholieke Universiteit van Leuven (1810-1876).

Rechts: Jean-François Vleminckx, voorzitter van de Koninklijke Academie voor Geneeskunde en liberaal volksvertegenwoordiger (1800-1876).

## En de vrouwen?



- (Geïnformeerde) toestemming?
- Schrijnende situaties
- Theorie praktijk: embryotomie, keizersnede



## **Besluit**

 Kunnen we iets leren uit dit negentiende-eeuwse debat over abortus?

